

RAPPORT DU COMITÉ DE RÉGIE D'ENTREPRISE

Le Conseil d'administration et la direction de la Société considèrent qu'une bonne régie d'entreprise joue un rôle important dans le succès global de la Société et dans l'augmentation de la valeur pour les actionnaires. Les pratiques de régie d'entreprise de la Société sont les suivantes.

Mandat, structure et composition du Conseil d'administration de la Société

Le Conseil d'administration de la Société est présentement composé de 10 membres et ces 10 membres sont proposés pour la réélection en tant qu'administrateurs pour la prochaine année.

Manuel de régie d'entreprise

Le Conseil d'administration a adopté un manuel de régie d'entreprise qui contient le mandat du Conseil d'administration et de chacun de ses comités, les descriptions de poste pour le président du Conseil d'administration, pour le président et chef de la direction de la Société et pour chacun des président de comités, ainsi que le code de déontologie de la Société, sa politique de communication et ses procédures portant sur les plaintes et les préoccupations relatives à la comptabilité, aux contrôles comptables internes, aux travaux de vérification et à d'autres sujets. Le mandat du Conseil d'administration est reproduit en Annexe B de la Notice Annuelle 2005 de la Société, laquelle peut être consultée sur www.sedar.com.

Indépendance d'un administrateur

La Société considère que 7 de ses 10 administrateurs sont indépendants tel que défini dans l'instrument multilatéral 52-110. Le Conseil d'administration a déterminé que les administrateurs identifiés comme étant indépendants dans cette Circulaire de Sollicitation n'ont pas de relation directe ou indirecte avec la Société qui pourrait entraver l'exercice du jugement indépendant de ces administrateurs, et qu'ils sont par conséquent indépendants selon les règlements et lois applicables.

Le Conseil d'administration se rencontre régulièrement sans la présence des membres de la direction et de Mark Busgang, président, chef de la direction et administrateur, suite aux réunions du Conseil d'administration habituelles de la Société. En 2005, le Conseil d'administration s'est rencontré à trois occasions sans la présence des membres de la direction et de M. Busgang. Puisque la Société a récemment déterminé que Diane Lanctôt et Daniel Boulais ne sont pas considérés comme des administrateurs indépendant, ils ne participeront dorénavant pas à ces rencontres.

Le mandat du Conseil d'administration et la charte de chaque comité stipulent que n'importe quel administrateur peut engager des conseillers externes aux frais de la Société, sur approbation préalable du Comité de gestion d'entreprise, et chaque comité peut également engager des avocats externes, des comptables ou tout autre expert requis afin d'accomplir un mandat spécifique.

Autres comités du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration a délégué des responsabilités à quatre comités, ceux-ci étant le comité de régie d'entreprise, le comité de ressources humaines et de rémunération, le comité de vérification et le comité de recherche et développement.

RESPONSABILITÉS DES COMITÉS

Comité	Membres
<p>Comité de régie d'entreprise Composé entièrement d'administrateurs indépendants, le comité de régie d'entreprise a la responsabilité :</p> <ul style="list-style-type: none">• d'assurer que des politiques et des procédures adéquates relatives à la gestion d'entreprise soient adoptées par la Société et disséminées à ses employés lorsque nécessaire;• d'évaluer le rôle des divers comités du Conseil d'administration et recommander au Conseil d'administration des modifications à ces comités;• d'évaluer la taille, la composition et la conduite du Conseil d'administration de même que la contribution individuelle de chaque administrateur;• de présenter au Conseil d'administration des candidats pour nomination à titre d'administrateur et passer en revue les candidats à la réélection avant chaque assemblée annuelle;• de développer la divulgation annuelle de la Société relativement à ses pratiques de régie d'entreprise.	<p>Richard Laferrière (président)</p> <p>Dr Jacques Gagné</p>
<p>Comité de ressource humaine et de rémunération Composé entièrement d'administrateurs indépendants, le comité de ressources humaines a la responsabilité :</p> <ul style="list-style-type: none">• de passer en revue la rémunération de la haute direction de la Société en considérant la position concurrentielle et la performance individuelle, et faire des recommandations au Conseil d'administration, lequel a l'ultime responsabilité de déterminer la rémunération des membres de la haute direction;• d'évaluer et recommander au Conseil d'administration des politiques de rémunération pour les administrateurs;• d'établir les politiques de rémunération pour les employés ainsi qu'établir et évaluer le programme de bonification et le plan d'options d'achat d'actions de la Société;• d'assurer que le plan organisationnel de la Société est compatible avec son plan stratégique et que la formation appropriée et les plans de succession sont en place pour assurer le succès ininterrompu de la Société.	<p>Terrance Mailloux (président)</p> <p>Warren Haber</p> <p>Dr Marc Lussier</p>

Comité	Membres
<p>Comité de vérification Composé entièrement d'administrateurs indépendants, le comité de vérification a la responsabilité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • de passer en revue et recommander au Conseil d'administration le choix de vérificateurs indépendants de la Société ainsi que que la rémunération à être payée à ces vérificateurs; • de réviser avec les vérificateurs indépendants l'étendue de leur vérification; • de discuter avec la direction et les vérificateurs indépendants de l'adéquation et de l'efficacité des contrôles comptables et financiers; • de surveiller le travail du vérificateur externe; • de réviser les états financiers, l'analyse de la direction et les communiqués de presse annuels et intermédiaires de la Société; • de réviser le programme d'assurance de la Société. <p>La charte du comité de vérification de la Société est reproduite en Annexe A de la Notice Annuelle 2005 de la Société, laquelle peut être consultée à www.sedar.com.</p>	<p>Louis Lacasse (président)</p> <p>Terrance Mailloux</p> <p>Hubert Marleau</p>
<p>Comité de recherche et développement Composé entièrement d'administrateurs indépendants, le comité de recherche et développement a la responsabilité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • de faire des recommandations au Conseil d'administration au sujet des activités de recherches et de développement de la Société; et • de faire des recommandations au Conseil d'administration au sujet de la composition et la nomination des membres du conseil consultatif scientifique de la Société. 	<p>Dr Jacques Gagné (président)</p> <p>Dr Marc Lussier</p>

Présence aux réunions du Conseil d'administration et des comités

Le taux de présence global aux réunions du Conseil d'administration de la Société pendant l'année fiscale 2005 était de 82 % pour le Conseil d'administration, 100 % pour le comité de vérification, 100 % pour le comité de ressources humaines et de rémunération, 100 % pour le comité de recherche et développement et 100 % pour le comité de gestion d'entreprise. Le tableau suivant détaille la présence des administrateurs aux réunions du Conseil d'administration et de comités en 2005, sauf pour Hubert Carrier dont la démission en tant qu'administrateur a pris effet en octobre 2005:

RÉUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES COMITÉS ET PRÉSENCES DES ADMINISTRATEURS POUR L'ANNÉE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2005

	Nombre de réunions du Conseil d'administration en 2005		Nombre de réunions de comités en 2005 VÉRIF : 4 réunions R.E. : 1 réunion R.H. : 4 réunions R&D : 1 réunion	
	6 réunions			
Administrateur	Participations aux réunions du Conseil d'administration		Participations aux réunions des comités	
Richard Laferrière	4 de 6	67%	1 de 1 (R.E.) (Président)	100 %
Mark Busgang	6 de 6	100%	N/A	N/A
Terrance Mailloux	6 de 6	100%	3 de 3 (VÉRIF) ⁽¹⁾ 4 de 4 (RH) (Président)	100 % 100 %
Warren H. Haber	4 de 6	67%	4 de 4 (RH)	100 %
Louis Lacasse	5 de 6	83%	4 de 4 (VÉRIF)	100 %
Hubert Marleau	5 de 6	83%	4 de 4 (VÉRIF)	100 %
Jacques Gagné	6 de 6	100%	1 de 1 (R&D) (Président) 1 de 1 (R.E.)	100 % 100 %
Marc Lussier	5 de 6	83%	4 de 4 (RH) 1 de 1 (R&D)	100 % 100 %
Diane Lanctôt ⁽²⁾	2 de 2	100%	N/A	N/A
Daniel Boulais ⁽²⁾	1 de 2	100%	N/A	N/A
Comités: (VÉRIF) : Comité de vérification (RH) : Comité de ressources humaines et de rémunération (R.E.) : Comité de régie d'entreprise (R&D) : Comité de recherche et développement				
(1) Membre de ce comité depuis avril 2005.				
(2) Membres du Conseil d'administration depuis novembre 2005.				

Rôles et responsabilités du président du Conseil d'administration, du président et chef de la direction et du président de chaque comité

Le Conseil d'administration a établi des descriptions de postes pour le président du Conseil et de chaque comité ainsi que pour le président et chef de la direction.

Président du Conseil d'administration

Le président du Conseil d'administration, Richard Laferrière, est un administrateur indépendant. Son rôle est d'être responsable du bon fonctionnement du Conseil d'administration, de sa composition sous réserve de l'approbation des actionnaires, de diriger les discussions en vue d'une prise de décision stratégique et de surveiller la mise en oeuvre des décisions prises par le Conseil d'administration et ses comités.

Dans l'accomplissement de ses fonctions, le président collabore avec le chef de la direction dans l'établissement d'ordres du jour pour des réunions du Conseil d'administration et s'assure que toutes les questions stratégiques importantes soient traitées par le Conseil d'administration.

Président et chef de la direction

En plus des points mentionnés ci-dessus où le président et chef de la direction et le président du Conseil d'administration collaborent, les responsabilités du président et chef de la direction incluent l'élaboration et l'exécution des stratégies et politiques de la Société, y compris l'organigramme de la Société, les plans d'affaires et les budgets et la représentation de la Société auprès des actionnaires, partenaires financiers, le gouvernement et le public.

Présidents des comités

Tous les présidents de comité doivent être des administrateurs indépendants. Ils sont responsables de gérer les affaires du comité, de fournir de l'information à la direction de la Société pour la préparation d'agendas, de diriger les réunions pour assurer que le Comité accomplit son mandat tel que décrit dans sa charte, de rapporter au Conseil d'administration toute question d'importance discutée par le comité et de faire des recommandations conformément à la charte du comité et à la politique de niveaux d'autorité de la Société.

De plus, le président du comité de vérification est responsable de la Procédure portant sur les plaintes et les préoccupations relatives à la comptabilité, aux contrôles comptables internes, aux travaux de vérification et à d'autres sujets et la réception et le traitement des plaintes conformément à cette procédure. Le président du comité de recherche et développement est aussi le président du conseil consultatif scientifique de la Société.

Nomination des administrateurs

Le comité de régie d'entreprise est responsable de présenter au Conseil d'administration des candidats à titre d'administrateurs et passer en revue les candidats à la réélection avant chaque assemblée annuelle. En collaboration avec le chef de la direction, le président du Conseil d'administration, qui est aussi le président du comité de régie d'entreprise, étudie les candidatures pour de nouveaux administrateurs et fait ses recommandations au comité de régie d'entreprise.

Le mandat du comité de régie d'entreprise est, entre autres, d'évaluer l'ensemble des habiletés et des compétences du Conseil d'administration, ainsi que la contribution que chaque administrateur apporte au Conseil d'administration pour la gestion des affaires de la Société. Le Conseil d'administration a récemment mis en oeuvre un processus par lequel cette évaluation sera aussi exécutée sur une base annuelle par tous les administrateurs, individuellement, par un questionnaire détaillé. Ce processus fournira des informations utiles au comité de régie d'entreprise pour aider à établir le profil des futurs candidats administrateurs.

Orientation des nouveaux administrateurs et formation continue

Le Conseil d'administration a adopté un processus pour l'orientation de nouveaux administrateurs, qui inclut une réunion avec le Président et chef de la direction pour discuter la nature et l'opération des affaires de la Société et une visite des installations de la Société. Nous fournissons aux nouveaux administrateurs le plan stratégique de la société et le manuel de régie d'entreprise, et leur offrons une copie des minutes de réunions du Conseil d'administration pour les douze mois précédants. Des cédules détaillées des rencontres du Conseil d'administration et du comité de vérification pour l'année à venir sont fournies à tous les nouveaux administrateurs et sont passés en revue et mis à jour sur une base continue.

Durant les réunions régulières du Conseil d'administration, des présentations sont faites aux administrateurs sur divers aspects des affaires de la Société ainsi que sur les développements légaux et réglementaires concernant la Société. De plus, chaque année, une réunion spéciale stratégique du Conseil d'administration d'une journée entière est tenue pour discuter du plan et budget de la Société pour l'année financière à venir ainsi que son exécution du plan stratégique de la Société. Tous les administrateurs sont aussi invités à assister, annuellement, à une réunion du conseil consultatif scientifique de la Société, composé d'experts scientifiques externes, qui discutent du développement en cours de la technologie de détection fondée sur la génomique de la Société.

Rémunération des administrateurs et des officiers

Le comité de ressources humaines et de rémunération a la responsabilité de passer en revue la rémunération de la haute direction de la Société en considérant la position concurrentielle et la performance individuelle, et de faire des recommandations au Conseil d'administration, lequel a l'ultime responsabilité de déterminer la rémunération des membres de la haute direction. En ce qui concerne le président et chef de la direction, le comité de ressources humaines et de rémunération recommande au Conseil d'administration ses objectifs de performance annuels et évalue sa performance basé sur ces objectifs.

De plus, le comité de ressources humaines et de rémunération évalue et recommande au Conseil d'administration les politiques de rémunération pour les administrateurs, en s'assurant qu'elle reflète avec réalisme les responsabilités et risques impliqués pour un administrateur de la Société. Un résumé de la rémunération reçue par les administrateurs pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2005, est fourni dans cette Circulaire sous le titre "D – Rémunération des administrateurs et de la haute direction".

La Société a récemment retenu les services du Groupe Conseil SD, consultants en rémunération, qui procédera à la révision du programme de rémunération de la haute direction ainsi qu'à la révision des programmes d'assurance canadien et américain de la Société.

Évaluations

Annuellement, un questionnaire détaillé est adressé à chaque administrateur, en sa capacité d'administrateur et, selon le cas, en tant que membre d'un ou de plusieurs comités du Conseil d'administration, afin d'obtenir leurs avis sur l'efficacité du Conseil d'administration et de ses comités. Les résultats des questionnaires sont compilés par le secrétaire corporatif et sont retournés au comité de régie d'entreprise, qui passe en revue et discute de toutes les questions et rapporte ses résultats au Conseil d'administration. Le Conseil d'administration passe en revue les résultats de ces questionnaires et les recommandations fournies par le comité de régie d'entreprise et prend les actions appropriées basée sur les résultats du processus de révision. Le Conseil d'administration a également mis en application des évaluations de la performance individuelle des administrateurs, qui seront effectuées et révisées annuellement.

Règles de conduite

Le Conseil d'administration a adopté un code de déontologie qui fournit un cadre au processus de prise de décision afin d'assurer que tous les administrateurs, officiers et employés de la Société et tous les consultants et autres personnes travaillant au nom de la Société mènent leurs relations d'affaires selon les plus hauts standards déontologiques.

Le Conseil d'administration est responsable d'assurer la conformité au code de déontologie. Le chef de la direction financière, le chef de la direction, et les comités sont chacun responsables de rapporter au Conseil d'administration tout manquement au code de déontologie, et le Conseil d'administration a la responsabilité ultime d'adresser de tels manquements. En outre, le code de déontologie prévoit que chacun des employés de la Société doit communiquer toute situation qui pose un problème de respect de la loi ou de l'éthique. La Société n'a pas déposé de déclaration de changement important se rapportant à la conduite d'un administrateur ou d'un officier qui constituerait une divergence au code de déontologie. Une version révisée du code de déontologie de la Société a été déposée sur SEDAR le 14 mars 2006 et peut être consultée au www.sedar.com.

Warnex a également établi des procédures approuvées par le Comité de vérification portant sur les plaintes et les préoccupations relatives à la comptabilité, aux contrôles comptables internes, aux travaux de vérification et à d'autres sujets. Selon cette politique, toute personne qui désire déposer une plainte peut ainsi le faire en la soumettant à l'attention du secrétaire corporatif ou du président du comité de vérification.

Le code de déontologie et la procédure portant sur les plaintes et les préoccupations relatives à la comptabilité, aux contrôles comptables internes, aux travaux de vérification et à d'autres sujets ont été présentés à tous les employés de la Société, qui ont signé un accord confirmant qu'ils ont reçu une copie de ces documents et qu'ils entreprennent de les respecter.